



Une question ? Une préoccupation ? Remontez-la à vos représentants CFE-CGC Orange

Prochaine Réunion DP le 26 OCTOBRE 2018

**Vos élus DP vous défendent au quotidien.
Ils sont vos PORTE-PAROLE auprès de la Direction.**

Leur mission ? Garantir l'application juste et loyale des dispositions qui s'appliquent dans votre établissement en matière de droit du travail et des fonctionnaires, conventions collectives, accords d'entreprise. Vos DP interviennent sur des questions essentielles comme la rémunération, la durée du travail, les conditions de travail et la santé des personnels.

Chaque fois que nécessaire, ils portent vos réclamations individuelles et collectives, auxquelles la Direction est tenue de répondre par écrit lors des réunions mensuelles des DP.

VOS DP sont vos DÉFENSEURS PERSONNELS...

... toujours présents à vos côtés. Votre DP vous conseille, peut vous accompagner lors des entretiens avec votre hiérarchie, vous appuyer dans une démarche de conciliation, mobiliser les ressources disponibles pour vous défendre.

En cas de besoin, il saisit l'Inspecteur du Travail, ou alerte le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail et la Direction de toute mise en danger des personnels de son établissement.

Vos élus DP CFE-CGC Orange sont formés et régulièrement informés des évolutions du droit des personnels. Ils bénéficient d'appuis juridiques et techniques afin de mieux intervenir pour vous défendre et s'engagent à :

- ♦ Répondre aux questions qui concernent votre emploi, vous accompagner dans vos démarches de mobilité, vous aider à défendre vos augmentations et promotions.
- ♦ Veiller tout particulièrement au respect de la santé et du bien-être des personnels de l'établissement.
- ♦ Exiger une vraie politique d'égalité femme / homme, pas seulement de continuelles mesures de rattrapage, se mobiliser pour développer l'emploi des personnes handicapées et faire supprimer tout type de discriminations.

**Tous les mois, via ce compte-rendu, nous vous tiendrons informés
des réponses de la Direction à vos questions.**

1 Concernant l'accord ARCQ y-a-t-il une phase pilote du métier de vendeur nomade ? Si oui laquelle et sur quelle région ? quel est l'avancement ?

→ la phase pilote n'a pas débuté

2 Le budget de la MEC pour l'année 2018 a-t-il été distribué totalement ? Combien de salariés en ont-ils bénéficié ?

→ le bilan sur les mesures reconnaissance sera présenté à la réunion DS du T4

3 Pouvez-vous nous indiquer à quelle date sera prise la décision de l'attribution du ticket restaurant pour le télétravail ?

→ nous n'avons pas à date d'infos sur cette décision ?

4 Toutes les informations à ce jour passent par Plaza. Est-il possible en parallèle de fournir systématiquement le lien intranet des informations qui passent par Plaza ?

→ Quelles informations passent par plaza sans un autre support alternatif ?

5 Pourquoi le BSI est-il mis à jour pour certains salariés et pas pour d'autres ? Pouvez-vous nous indiquer une date de mise à jour ?

→ Nous n'avons pas d'information sur la date de mise à dispo pour tous les salariés du bsi. Les salariés n'ayant pas de vue sur leur bsi doivent réaliser un clic RH pour en faire la demande

6 Quelles sont les conditions et spécificités pour obtenir un prêt pass travaux ?

→ Toutes les informations sont disponibles sur anoo

7 Concernant Orange Bank, pourquoi l'application fonctionne t'elle sur un seul terminal (terminal en panne ; volé , compte commun etc...) ? Est-il prévu une assurance annulation avec la carte visa ? Est-il prévu un crédit immobilier à taux préférentiel pour les salariés ?

→ Nous n'avons pas les informations dépendant du périmètre d'une filiale

8 Quel est l'avenir des flux porteurs dans la nouvelle organisation pro /pme ?

→ L'activité flux porteurs n'est pas modifiée dans la nouvelle organisation pro pme

9 Le périmètre du préventeur est-il forcément modifié dans la refonte pro/pme ?

→ **Il est possible qu'il y ait un élargissement de l'activité dans le cadre du périmètre géographique**

10 Suite à la mutualisation des flux en juillet, nous constatons qu'aucune évolution n'a été faite sur la gestion des appels (notamment sur les changements de statut du salarié : passage de gestion à pause sans se reprendre un appel). Dans d'autres centres clients (sco nord de France) des bandeaux sont implantés sur chaque poste pour une gestion plus fluide et une organisation de travail optimisée . Y-at-il une réflexion sur le sujet ?

→ **Aucune à ce jour**

11 Au 3901, un mandat syndical minore-t-il obligatoirement les 2 jours de télétravail par semaine ?

→ **Il est prévu dans l'article 5.2 de l'annexe 2 de l'avenant à l'accord télétravail une présence de 2 jours au sein de l'équipe pour éviter l'isolement**

12 Dans quel cas peut-on annuler un accord de télétravail signé par un salarié (accord signé le 17 mai 2013) ?

→ **Comme indiqué dans l'avenant télétravail, la direction comme le salarié peut en demander l'annulation, un manque d'autonomie sur l'activité peut amener la direction à annuler un télétravail**

13 Quelles sont les conditions pour obtenir l'accord de télétravail pour un salarié ?

→ **Le salarié doit être autonome sur son activité pour pouvoir bénéficier du télétravail**

14 Quand sera déployé PANORAMIX ?

→ **Prévisionnel début 2019**

15 Concernant les avantages salariaux, pour quelles raisons l'offre Open n'est pas éligible à la remise de 60% ?

→ **C'est une décision du groupe**

16 Les bilans sociaux présentent le nombre de démissions ai niveau de l'établissement principal et nous ne disposons pas de données plus fines. Pouvez-vous nous indiquer le nombre par département sur notre périmètre DP en 2017

→ Zéro sur notre périmètre DP

LILA MEGEDEM 0674814568

CHRISTINE BONDUELLE 0680487503

MICKAEL DESJARDIN 0633800698

ERIC FAUCONNIER 0630528004

